

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
SUIVI 2014 DES ÉVALUATIONS DU PGEÉ DU DISTRIBUTEUR**

OIEÉB 2011-2012

1. Référence : [Rapport d'évaluation – OIEÉB 2011 et 2012, p. 19](#)

Préambule :

« Pour le volet sur mesure – bâtiment existant, la situation du client avant le projet est la base de référence utilisée. Afin d'ajuster ces bases de référence à la pratique courante du marché, l'équipe SCUÉ a sélectionné un échantillon aléatoire de 49 projets parmi ceux implantés en 2011 et 2012 (12 projets de chauffage, ventilation et conditionnement d'air [CVCA] et 37 d'éclairage) et a mesuré l'effet de l'augmentation des bases de référence utilisées par le client à la pratique courante. Au total, un ajustement de -13 % sur les économies brutes du volet sur mesure – bâtiment existant a été calculé par l'équipe SCUÉ. » [nous soulignons]

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer si la base de référence utilisée dans le cas des bâtiments existants est la situation du bâtiment du client avant le projet de rénovation, quelque soit sa performance énergétique, ou une référence ayant des performances énergétiques qui reflètent les pratiques courantes du marché pour rénover le bâtiment existant du client.
- 1.2 Veuillez expliquer si les ajustements calculés par l'équipe du SCUÉ ont été déduits des économies reconnues et payées aux clients pour leur projet, ou s'il s'agit uniquement d'un ajustement au bilan des économies résultant du programme.

- 2. Références :** (i) [Rapport d'évaluation – OIEÉB \(2011 et 2012\), p. 33](#) et 34;
(ii) [Rapport d'évaluation – OIEÉB 2011 et 2012, p. 33](#)
(iii) [D-2014-037, p. 126.](#)

Préambule :

- (i) L'évaluateur présente le taux moyen d'amélioration de la performance énergétique (TMAPÉ) des projets du programme :

Tableau 16 : TMAPÉ selon l'année

	2011	2012	Total
Nombre de projets avec données disponibles pour le calcul du TMAPÉ	392	1 003	1 395
Économies brutes moyennes évaluées par projet (GWh)	0,151	0,175	0,168
Consommation moyenne par projet (GWh)	3,550	3,045	3,187
TMAPÉ – moyenne simple	4,3 %	5,8 %	5,3 %
TMAPÉ – moyenne pondérée	4,8 %	7,1 %	6,3 %

Le TMAPÉ pondéré total obtenu (6,3 %) peut paraître faible pour un tel programme, mais il reflète notamment les principaux types de projets enregistrés dans le programme au cours de 2011 et de 2012. En effet, l'analyse de la base de données du programme a révélé que près des deux tiers des mesures d'efficacité énergétique mises en oeuvre durant ces années portent sur l'éclairage. Cette forte proportion résulte notamment du fait que les projets d'éclairage se réalisent rapidement. Ce sont donc ces projets qui ont pu être soumis et complétés lors des premières années du programme (2011 et 2012).

Les projets de plus grande envergure, tels que ceux touchant l'enveloppe des bâtiments ou les systèmes CVCA, ont des délais de réalisation beaucoup plus longs et seront principalement complétés au cours des prochaines années. Le même phénomène a déjà été observé, notamment lors de la première année de commercialisation du programme AI-OÉB¹⁵. L'augmentation du TMAPÉ entre 2011 et 2012 laisse penser que ce taux est appelé à croître au fur et à mesure que les plus gros projets seront réalisés. »

(ii)

Tableau 14 : Synthèse et suivi des résultats pour 2011 et 2012

	Année 2011	Année 2012	Total
Impact énergétique brut évalué (GWh/an)	83,5	172,4	256,0
Impact énergétique net évalué (GWh/an)	93,6	194,9	288,4
Suivi interne du programme – net (GWh/an)	65,0	148,6	213,6
Taux de réalisation des économies nettes (%)	144 %	131 %	135 %

(iii) « ...*Les nouvelles modalités et le nouveau mode de calcul de l'appui financier apportés au programme OIEÉB ont déjà été pris en compte dans la prévision du budget qui sera consacré à ce programme en 2014. Toutefois, le Distributeur indique que les hypothèses du taux moyen d'amélioration de la performance énergétique (TMAPÉ) par projet, pour les années 2013 et 2014, soit 18 % pour le marché commercial et 15 % pour le marché institutionnel, n'ont pas été modifiées depuis le début du programme. Elles seront réajustées en fonction des résultats obtenus, après examen du rapport d'évaluation. Les hypothèses établies en 2010 couvrent les années 2011 à 2015 et ont été élaborées lors de la conception initiale du programme. Aucune hypothèse n'a encore été mise à jour. Elles le seront après l'examen du rapport d'évaluation 2011-2012 par la Régie.*

En audience, le Distributeur réitère sa confiance de pouvoir livrer le programme OIEÉB tel que présenté dans sa preuve initiale, avec l'atteinte de la cible de 171 GWh pour 2014. Il explique notamment que le programme tirant à sa fin, il va bénéficier des projets de plus grande envergure, planifiés parfois depuis 2011 et en cours de réalisation, qui devront être livrés avant la fin du programme. » [nous soulignons]

Demandes :

2.1 Considérant que le TMAPÉ évalué est près de 3 fois plus faible que celui prévu par le Distributeur, veuillez expliquer le résultat de 135% du taux de réalisation des économies nettes par rapport au suivi interne du Distributeur.

2.2 Considérant que le TMAPÉ évalué est près de 3 fois plus faible que prévu, veuillez expliquer comment la cible de 171 GWh pourra être atteinte. Veuillez, au besoin, fournir une nouvelle estimation de cette cible.

3. **Références :**
- (i) [Rapport d'évaluation - OIEÉB \(2011 et 2012\) p. 22 à 34;](#)
 - (ii) [D-2014-037, p. 126;](#)
 - (iii) [Dossier R-3854-2013, pièce B-0088, p. 94-95.](#)

Préambule :

(i) Sections 4.5 et 4.6 : « EFFETS DE DISTORSION » et « IMPACT ÉNERGÉTIQUE NET DU PROGRAMME » incluant notamment, en page 30:

« Pour appliquer cette influence « hors programme » aux calculs d'impact énergétique net, les ventes supplémentaires de BC2, de luminaires T5 HO et de lampes à DEL attribuables à Hydro-Québec ont été transposées en économies d'énergie. Pour ce faire le gain unitaire moyen associé à chacun de ces trois produits a été utilisé afin d'établir les économies additionnelles attribuables au programme et de les exprimer en pourcentage d'effets de marché qui pourront être applicables aux économies brutes totales du programme. »

(ii) **« La Régie demande au Distributeur de traiter, notamment, dans le prochain rapport d'évaluation du programme, des préoccupations indiquées ci-dessus, de la révision des hypothèses et de la notion d'opportunisme « global » dans le cas d'un programme multi-mesures. »** [nous soulignons]

(iii) En réponse à la Régie qui lui demande de préciser la signification du taux d'opportunisme dans le cas du programme OIEÉ qui, de par sa nature vise de nombreuses mesures différents, le Distributeur explique que *« Jusqu'à maintenant, dans le cas d'offres intégrées qui couvrent plusieurs mesures au sein d'un même programme, le taux global est fonction des taux associés aux mesures, au portefeuille de mesures ou aux segments de marché ciblés d'un programme. »*

Demandes :

3.1 Veuillez démontrer en quoi le taux d'opportunisme présenté au tableau 7 de la référence (i) est constitué des différents taux d'opportunisme associés aux différentes mesures appuyées dans le programme OIEÉB.

3.2 Veuillez expliquer comment sont considérés, dans le cadre de l'évaluation du taux d'opportunisme du programme OIEÉB, les répondants qui se jugent « globalement » opportunistes uniquement à cause d'une ou quelques mesures par rapport à l'ensemble des mesures qu'ils ont implantées dans le cadre du programme.

- 3.3 Veuillez élaborer sur la signification du taux d'opportunisme obtenu dans le cadre de l'évaluation du programme OIEÉB et expliquer pourquoi il pourrait être appliqué aux résultats bruts du programme.
- 3.4 Veuillez justifier l'estimation du taux de bénévolat sur la base des 3 produits d'éclairage jugés les plus populaires. Veuillez notamment préciser si le fait d'avoir choisi les mesures les plus populaires n'entraîne pas nécessairement d'obtenir un taux de bénévolat plus élevé que pour des mesures moins connues ou moins reconnues.
- 3.5 Veuillez expliquer en quoi les effets de marché constatés pour les 3 produits d'éclairage les plus populaires peuvent être appliqués aux économies totales du programme qui comprend plusieurs autres mesures d'économies d'énergie toutes autres que des produits d'éclairage.
- 3.6 Veuillez commenter la possibilité que la Régie ne reconnaisse pas les effets de distorsion évalués et présentés dans les sections mentionnées en référence (i) du rapport d'évaluation et qu'elle autorise le Distributeur à imputer au programme OIEÉB pour les années 2011 et 2012 les économies brutes évaluées, telles que présentées au tableau 6 du rapport d'évaluation, soit 256,0 GWh/an, et non pas les économies nettes évaluées à 288,4 GWh/an.